Charte validée par l'assemblée générale de l'association ACODEC, contre le harcèlement, l'exploitation et abus sexuels de personnes.

Notre association ACODEC s'engage à :

- 1. Nous nous basons sur les définitions proposées par les Nations Unies quant aux définitions des termes liés au harcèlement, à l'exploitation et aux abus sexuels de personnes.
- 2. Nous reconnaissons que le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels constituent des actes condamnables et que l'intégrité et le respect de la personne sont des valeurs fondamentales à nos yeux.
- 3. Nous impliquerons toutes les membres de l'association ACODEC dans le processus de sensibilisation sur le respect des règles sur la protection de la vie privée, sur la prévention et protection contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels
- 4. Nous nous engageons à informer et appuyer nos partenaires et bénéficiaires de nos actions pour qu'ils se munissent des dispositions nécessaires à la prévention et à la protection des harcèlements, des exploitations et des abus sexuels.
- 5. Nous assurons le respect, la dignité et le traitement égalitaire des personnes concernées victimes, déclarants et personnes accusées.
- 6. Nous communiquerons à toutes les membres que toute conduite incompatible avec la Charte peut justifier des mesures disciplinaires et juridiques pouvant aller jusqu'à la perte de la qualité de membre actif, suspension et radiation de son adhésion de l'association ACODEC

